

CONTEXTE

Une filière populicole qui se mobilise pour maintenir une ressource en bois de qualité gérée durablement et assurer l'approvisionnement des industries régionales

Un cahier des charges établi en concertation avec les acteurs du territoire de la Boutonne

Un cahier des charges approuvé par la Commission locale de l'eau du SAGE Boutonne

Des structures accompagnatrices pour la bonne application des dispositions de ce cahier des charges

CONTACTS

Pour des conseils sur la production de peuplier, la gestion et l'exploitation des parcelles

Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine

Alain ROUSSET – Technicien pour la Charente-Maritime
alain.rousset@cnpf.fr 05.46.93.00.04

Pour des conseils sur la gestion des bordures de cours d'eau, des zones humides, de la ripisylve, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'identification des zones à préserver pour leur intérêt environnemental, ...

Syndicat mixte de la Boutonne (SYMBO)

Harold RETHORET – Directeur du SYMBO et animateur du SAGE Boutonne
directeur-symbo@orange.fr 05.46.32.12.99

Technicien médiateur rivière – Pôle Charente-Maritime 05.46.32.12.99
Florent STAUDT f.staudt.symbo@orange.fr 06.89.95.91.19

Techniciens médiateurs rivière – Pôle Deux-Sèvres 05.49.07.82.68
Pascal VOIX pascal.voix.symbo@orange.fr 06.30.69.03.57
Mickaël COUTANTIN mickael.coutantin.symbo@orange.fr 06.07.23.86.19

Avec le concours financier de :



Cahier des charges populi-environnemental Bassin de la Boutonne

Conduire durablement mes
parcelles de peupliers

Et concilier le développement de la
populiculture avec la préservation
des milieux naturels



Un cahier des charges destiné aux populteurs et aux opérateurs économiques de la filière populticole

Une volonté de produire du peuplier durablement en respectant l'environnement du bassin de la Boutonne et les objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Boutonne

Un engagement moral

Un cahier des charges pris en compte pour l'attribution de toutes aides financières populticoles

Dispositions du cahier des charges :

R Le comblement des fossés pour le passage des engins ne doit être que temporaire et limité.

PLANTATION

Implantation des cultivars

C 1 cultivar limité à une surface de 2 à 3 ha - Varier les classes d'âge

Bon état sanitaire
Diversité

Distances de plantation

D Minimum 5 m entre le premier rang de peuplier et le bord des cours d'eau

Maintien des berges

D Minimum 3,5 m entre le premier rang et la parcelle voisine (si plantée en peuplier)

Meilleure croissance
Respect lisière pour la faune

C Porter cette distance à 5 m ou plus

D Préserver la végétation naturelle en bord de rivière

Biodiversité

D De 178 tiges/ha à 200 tiges/ha

Croissance optimale

Choix des parcelles

D Ne pas planter sur des dépressions humides et des zones fortement hydromorphes

Arbres non dépérissant
Flore hygrophile

D Conserver ripisylves et autres bandes boisées

Maintien biodiversité

D Conserver arbres à cavités ou morts en bordure de terrain

Equilibre sanitaire
Amélioration biodiversité

Travaux préparatoires

D Proscrire le drainage des parcelles et le labour de plus de 20 cm de profondeur

Respect des sols

R Rappel de la réglementation générale

C Conseils et recommandations à mettre en œuvre autant que possible

Avantages de la disposition pour le milieu et sa biodiversité

D Dispositions obligatoires à respecter dans le cadre du cahier des charges

Avantages de la disposition pour la culture et l'exploitation des peupliers

ENTRETIEN

R Les éventuels traitements doivent être prescrits par un détenteur de l'agrément Certiphyto décideur et appliqués par un détenteur de l'agrément Certiphyto opérateur

Travaux du sol

D Travaux superficiels : 10 à 15 cm

Croissance optimale
Respect des sols

D Hors terrains trop fragiles

Arbres stables

D Uniquement pour les stations présentant un risque d'alimentation en eau déficiente lors de la saison de végétation

Meilleure croissance

D Limités aux 3 premières années, préférentiellement au mois de juin

Rentabilité optimale
Maintien biodiversité

Désherbage chimique

D A proscrire

Respect de l'environnement

Traitements phytosanitaires

D Uniquement les traitements CURATIFS contre les xylophages ou les phyllophages

Respect de l'environnement

Taille de formation et élagage

C Enlever ou broyer les branches au sol

Embâcles évitées

Broyage de la végétation

D Après le 15 juillet, soit après la période de nidification d'oiseaux nichant au sol

Respect avifaune

C Une interligne sur deux

Rentabilité optimale
Maintien biodiversité

C Tous les 3 à 4 ans

C Maintenir un sous-étage (possible dans les terrains riches)

Amélioration biodiversité

EXPLOITATION

R Récupérer les déchets produits sur le chantier pour être réutilisés, recyclés, valorisés ou éliminés via une filière adaptée

D Sur des terrains non gorgés d'eau

Maintien qualité physique des sols
Maintien du milieu

D Enlever ou broyer les rémanents de la parcelle au moment de l'enlèvement des grumes ou dans les 2 mois qui suivent

Embâcles évitées

C Éviter d'utiliser les bordures de cours d'eau et les lisières pour déplacer les engins

Lisières et ripisylves fonctionnelles

C Utiliser de l'huile biodégradable pour les engins

Respect de l'environnement